

La Direction du recrutement et de la sélection (DSR) organise un concours en vue de recruter des inspecteurs principaux avec spécialisation particulière pour la police intégrée (polices locales et fédérale). Il concerne le recrutement d'aspirants-inspecteurs principaux titulaires d'un diplôme ou d'un certificat d'études, avec une orientation spécifique nécessaire à la fonction, au moins équivalent à ceux pris en considération pour le recrutement des agents de niveau B dans les Administrations de l'État.

**1. QUEL EST LE NOMBRE DE PLACES VACANTES ?**

Cette année, le concours a pour but de recruter des inspecteurs principaux avec spécialisation particulière dans les domaines suivants :

- a. Enquêteurs - Criminalité sociale, fiscale, économique et financière : **20 places**
  - 10 places à l'attention des candidats du rôle linguistique néerlandophone ;
  - 10 places à l'attention des candidats du rôle linguistique francophone.
- b. Enquêteurs – Criminalité informatique : **17 places**
  - 8 places à l'attention des candidats du rôle linguistique néerlandophone ;
  - 8 places à l'attention des candidats du rôle linguistique francophone ;
  - 1 place à l'attention des candidats du rôle linguistique germanophone.

Tous ces emplois sont bien entendu ouverts tant aux femmes qu'aux hommes. Les candidats intéressés peuvent s'inscrire jusqu'au **15 mars 2010**.

Le candidat qui va être recruté par ce biais suivra le cycle préparatoire à la formation de base planifié durant le second semestre 2010 avant de suivre la formation de base de cadre moyen.



**2. EN QUOI CONSISTE LA FONCTION D'INSPECTEUR PRINCIPAL AVEC SPECIALISATION PARTICULIERE ?**

À l'issue de sa formation de plus ou moins 15 mois, subdivisée en deux formations distinctes, l'inspecteur principal de police avec spécialisation particulière rejoindra un service dans lequel son bagage scolaire (et éventuellement professionnel) pourra être mis à profit.

**1) Enquêteurs - Criminalité sociale, fiscale, économique et financière**

Dans les directions de la police judiciaire fédérale, situés au niveau des arrondissements judiciaires, des membres du personnel mènent des enquêtes ayant pour but la lutte contre des délits sociaux, économiques et financiers ainsi que sur les profits liés à d'autres formes de méfaits.

Au niveau central, la police judiciaire fédérale dispose d'un service qui est spécialisé dans les enquêtes complexes relatives aux délits de type économique et financier (OCDEFO) et d'un service spécialisé dans la lutte contre la corruption (OCRC). Ces services peuvent également offrir un appui dans les matières qui les concernent aux services d'arrondissement ou de recherche locale. Ils sont aussi chargés du développement de nouveaux concepts en cette matière.

Les membres du personnel recrutés travailleront, en tant que cadre moyen, sur ce type d'enquêtes, encadrés par des collègues plus expérimentés. En fonction de leur expérience, ils pourront, après un certain nombre d'années, diriger une équipe d'enquêteurs.

Par une connaissance approfondie et une expérience acquise au fil des années, ils pourront être appelés à collaborer au développement de nouveaux concepts.

**2) Enquêteurs – Criminalité informatique**

Une cellule constituée d'enquêteurs spécialisés dans la lutte contre la criminalité informatique existe dans la plupart des directions de la police judiciaire fédérale situées au niveau des arrondissements judiciaires. Certains grands corps de police locale disposent aussi d'une cellule d'enquêteurs spécialisés en la matière. Il existe de plus au niveau central de la police judiciaire fédérale un service spécialisé dans les enquêtes judiciaires ayant trait au monde de l'informatique.

Ces services exécutent, chacun à leur niveau, des enquêtes spécifiques sur les délits informatiques et livrent un appui lors d'autres enquêtes lorsque des devoirs touchent au domaine informatique.

Les membres du personnel recrutés travailleront en tant que cadres moyens sur les enquêtes liées à ces activités, encadrés par des collègues plus expérimentés ; en fonction de l'acquisition de leur propre expérience, ils pourront après un certain nombre d'années diriger une équipe s'occupant de ce type d'enquêtes. Par une connaissance approfondie et une expérience acquise au fil des années, ils pourront être appelés à collaborer au développement de nouveaux concepts.



### 3. QUELLES SONT LES EXIGENCES LIEES À CETTE FONCTION ?

Un inspecteur principal de police avec spécialisation particulière doit faire preuve d'un sens de la collaboration, des responsabilités et des contacts, pouvoir fonctionner de manière autonome, être résistant au stress, être capable de résoudre des problèmes, être disponible, etc. En outre, il/elle doit, avoir le sens de l'organisation et posséder une bonne capacité de raisonnement.

En fonction de l'emploi envisagé et du profil de fonction établi spécifiquement (voir description de fonction ci-avant), des exigences plus ciblées peuvent être nécessaires.

### 4. QUI PEUT PARTICIPER AUX EXAMENS DE SELECTION ?

Pour pouvoir participer aux épreuves de sélection, les conditions suivantes doivent notamment être remplies :

*Dès le début de la sélection:*

- posséder la nationalité belge;
- jouir des droits civils et politiques;
- ne pas avoir échoué à trois reprises lors de procédures de sélection en vue de l'admission à la formation de base visée;
- être de conduite irréprochable;
- ne pas faire l'objet d'une interdiction légale de port d'armes, ni refuser ou s'abstenir, déclarer refuser ou s'abstenir de toute forme d'usage d'armes ou autre moyen de défense mis à disposition en vertu des conditions fixées en la matière par les lois, arrêtés ou règlements;
- fournir un extrait du casier judiciaire d'une ancienneté maximale de trois mois à la date d'introduction de la candidature ;
- s'engager à porter l'uniforme réglementaire
- être au minimum en possession du baccalauréat requis ou être en dernière année en vue de l'obtenir :

1) Pour ce qui concerne le recrutement d'**enquêteurs - criminalité sociale, fiscale, économique et financière**, les candidats devront disposer d'un des diplômes suivants :

- baccalauréat en comptabilité - option banque et finance
- baccalauréat en comptabilité - option fiscalité
- baccalauréat en comptabilité - option gestion
- baccalauréat en assurances
- baccalauréat en commerce extérieur
- baccalauréat en e-business
- baccalauréat en gestion hôtelière
- baccalauréat en gestion des transports et logistique d'entreprise
- baccalauréat en immobilier
- baccalauréat en marketing
- baccalauréat en sciences administratives et gestion publiques



- baccalauréat en tourisme - option gestion
- baccalauréat - section normale secondaire option sciences économiques et sciences économiques appliquées
- baccalauréat ou master en sciences économiques
- baccalauréat ou master en ingénieur de gestion
- baccalauréat en sciences économiques et de gestion
- baccalauréat ou master en sciences de gestion
- baccalauréat ou master en ingénieur commercial
- baccalauréat ou master en sciences commerciales
- baccalauréat ou master en gestion de l'entreprise option finance
- baccalauréat ou master en droit
- les diplômes délivrés anciennement et qui correspondent à l'un des diplômes précités

Bien que les orientations d'études soient assez étendues, l'examen des connaissances spécifiques sera orienté sur les connaissances en matière comptable, fiscale et financière.

- 2) Pour ce qui concerne le recrutement d'**enquêteurs - criminalité informatique**, les candidats devront disposer d'un des diplômes suivants :

- baccalauréat en Informatique de gestion
- baccalauréat en Informatique et Systèmes - Finalité Informatique industrielle
- baccalauréat en Informatique et Systèmes - Finalité Réseaux et télécommunications
- baccalauréat en Informatique et Systèmes - Finalité technologie de l'informatique
- baccalauréat en Informatique et Systèmes- Finalité gestion technique des bâtiments et domotique
- baccalauréat en Informatique et Systèmes - Finalité automatique
- baccalauréat en sciences de l'Ingénieur, orientation ingénieur civil option informatique
- baccalauréat/Master en Sciences industrielles - finalité informatique
- baccalauréat/Master en sciences informatiques
- master en Ingénieur civil en informatique
- master en Ingénieur civil en informatique de gestion
- les diplômes délivrés anciennement et qui correspondent à l'un des diplômes précités

*Dès le début de la formation (second semestre 2010):*

- être âgé de 18 ans au moins ;
- être porteur du diplôme requis ;
- être titulaire du permis de conduire de la catégorie B (véhicules avec boîte manuelle) ;
- disposer des aptitudes physiques et être exempt de tout handicap ;
- avoir réussi les épreuves de sélection et s'être classé(e) en ordre utile.



## 5. EN QUOI CONSISTENT LES EPREUVES DE SELECTION ET LA PROCEDURE ?

Les examens du concours débiteront dès après l'inscription du candidat.

Les épreuves de sélection comprennent :

- (1) une épreuve permettant d'évaluer les aptitudes cognitives nécessaires ;
- (2) une épreuve d'aptitude physique ;
- (3) une épreuve de personnalité sur la base des techniques de sélection adaptées à la fonction ;
- (4) une épreuve d'aptitude médicale ;
- (5) un entretien de sélection devant la commission de sélection concernée ;
- (6) l'examen du dossier par la commission de délibération ;
- (7) le candidat fait également l'objet d'une enquête de milieu et des antécédents.

### ▪ **Une épreuve d'aptitudes cognitives**

Cette épreuve dure au total une journée (organisée en deux parties) et comprend différents tests:

- évaluation des capacités à suivre la formation de base. Cette épreuve informatisée se compose de différents tests psychotechniques mesurant la capacité de raisonner de manière abstraite, de manier des informations et de raisonner avec des chiffres;
- évaluation de la connaissance de la langue dans laquelle le candidat s'est inscrit (connaissances orthographique et grammaticale de la langue);
- évaluation de la connaissance professionnelle spécifique relative à l'emploi spécialisé sollicité par le biais d'une étude de cas adaptée.

La première partie sera organisée dès après l'inscription du candidat.

### ▪ **Une épreuve d'aptitude physique**

L'épreuve d'aptitude physique est constituée d'un parcours fonctionnel. Ce parcours sera organisé le même jour que la première partie de l'épreuve d'aptitude cognitive. Les candidats qui n'atteignent pas le seuil requis lors de ce parcours fonctionnel participeront à un repêchage organisé le jour de l'épreuve médicale.

### ▪ **Une épreuve de personnalité**

Cette épreuve dure également une journée et comprend un questionnaire de personnalité, des épreuves comportementales et une interview structurée.

### ▪ **Une épreuve d'aptitude médicale**

L'épreuve médicale dure une demi-journée et contient un examen clinique dont une analyse d'urine et une analyse sanguine, un examen ophtalmologique, dentaire et si nécessaire, sur demande du médecin, un examen radiologique ;



▪ **Un entretien avec la commission de sélection**

Sur base de cet entretien, la commission de délibération doit conclure à l'issue du concours si le candidat est apte ou inapte pour la fonction à exercer en tenant compte, d'une part, de l'ensemble des résultats des épreuves précédentes et d'autre part, de l'information complémentaire que le candidat fournit lors de son interview.

▪ **Décision de la commission de délibération**

La commission de délibération est constituée du directeur de la direction du recrutement et de la sélection ou d'un de ses délégués, d'un membre représentant la police fédérale et d'un membre représentant la commission permanente de la police locale.

La commission de délibération est chargée de déterminer, au final, si le candidat satisfait ou non au profil de sélection visé.

Les candidats déclarés aptes sont classés sur base des points obtenus lors de l'épreuve d'aptitude cognitive dans chacune des deux catégories (enquêteurs - criminalité sociale, fiscale, économique et financière et enquêteurs - criminalité informatique) jusqu'à ce que le nombre de places vacantes soit atteint.

**6. QUELLES SONT LES DISPENSES EVENTUELLES D'EPREUVES POUR LES CANDIDATS DEJA EN SERVICE A LA POLICE ?**

Les agents de police, inspecteurs de police et inspecteurs principaux de police sont dispensés de l'enquête de milieu et d'antécédents.

Seuls les inspecteurs et inspecteurs principaux de police désireux de participer au présent concours sont dispensés des épreuves d'aptitudes physique et médicale.

Afin de bénéficier de telles dispenses, le candidat doit, *lors de l'introduction de sa candidature*, joindre une attestation de son chef de corps (police locale) ou directeur (police fédérale) mentionnant son grade actuel et sa date de nomination dans ce grade.

**7. COMMENT SE DERoule LE DEBUT DE LA CARRIERE ?**

Dans les quatre mois précédant le terme de leur formation de base de cadre moyen, les aspirants-inspecteurs principaux avec spécialisation particulière ont la faculté de solliciter un emploi lors d'une phase de mobilité dans laquelle des emplois spécialisés seront inclus. Les inspecteurs principaux seront tenus de prêter un minimum de cinq ans dans un emploi spécialisé.



**8. QUEL TRAITEMENT PERCOIT UN INSPECTEUR PRINCIPAL DE POLICE AVEC SPECIALISATION PARTICULIERE ?**

Un inspecteur principal de police avec spécialisation particulière perçoit un traitement mensuel net indexé de :

	A	B	C
Au début de la formation Aspirant-Inspecteur Principal Spécialisé Échelle barémique M1.2 échelon 0	1540,18 €	1518,18 €	1760,25 €
Après un an Échelle barémique M1.2 échelon 1	1568,63 €	1546,63 €	1793,38 €
Après 6 années d'ancienneté de cadre Inspecteur-Principal Spécialisé Échelle barémique M 2.2 échelon 6	1860,78 €	1838,78 €	2114,77 €

A : célibataire

B : marié(e), épou(x)se travaillant (idem pour cohabitants légaux)

C : marié(e), épou(x)se ne travaillant pas (idem pour cohabitants légaux)

**9. COMMENT PUIS-JE POSER MA CANDIDATURE ?**

Les candidats intéressés peuvent obtenir le formulaire d'inscription :

- En le téléchargeant sur le site de la Direction du Recrutement et de la sélection : [www.jobpol.be](http://www.jobpol.be) ;
- au numéro gratuit du job info : 0800/99.505 ;
- par e-mail : [jobs.police@jobpol.be](mailto:jobs.police@jobpol.be) ;
- par écrit, auprès de la Direction du Recrutement et de la Sélection, job info, rue Fritz Toussaint 8 à 1050 BRUXELLES ;
- en venant le retirer au Job-Info même (Complexe GERUZET, Bâtiment O, rez-de-chaussée, Avenue de la Force Aérienne n°10 à 1040 ETTERBEEK).



**10. QUE DOIT CONTENIR UN DOSSIER DE CANDIDATURE ?**

Le dossier d'inscription complet comprend les pièces suivantes :

- le formulaire d'inscription dûment rempli ;
- une copie du diplôme de niveau B (ou équivalent/supérieur) dans une des orientations scolaires spécifiques ; à défaut, une attestation d'inscription en dernière année suffit ;
- un extrait du casier judiciaire récent (moins de trois mois);

La date de clôture des inscriptions est fixée au **15 mars 2010**.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de Benoît STRUYS au 02/642.79.44 ou Valérie LEFEVERE au 02/644 83 26.

Pour tout renseignement d'un autre ordre (statut, formation,...), il est possible de s'adresser au Call Center DSI : 0800/99.272 (numéro gratuit).

\*\*\*\*\*

